

Brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN)

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

La formation permet de préparer à la fonction de capitaine ou de matelot sur les navires à moteur de **longueur inférieure à 12 mètres**, effectuant une navigation **diurne à moins de 2 milles du point de départ**, ne **transportant aucun passager** et dont la puissance propulsive est **inférieure à 250 kW**.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire :

- D'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité,
- D'un permis côtier ou hauturier de moins de 5 ans. Toutefois si le permis date de plus de 5 ans, le stagiaire devra réussir un test probatoire avant l'entrée en formation. Le test comprend une épreuve théorique basée sur un questionnaire à choix multiples, ainsi qu'une épreuve pratique.

Programme :

Module Réglementation nationale (RN) :

Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale : 8h de cours

Total Module RN : 8 heures

Formation Spécifique :

Formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres, approuvée par le ministre chargé de la mer.

- | | |
|--|-----------|
| ○ UV PSC1 : formation aux 1er secours | 07 heures |
| ○ UV HPR : Hygiène et prévention des risques | 03 heures |
| ○ UV AMMCT1 : Aide médicale en mer et consultation télé-médicale | 01 heure |
| ○ UV TIS/E : Techniques Individuelles de Survie | 08 heures |
| ○ UV FBI/E : Formation de base à la lutte contre incendie | 04 heures |
| ○ UV SPRS/E : Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales | 04 heures |

Total formation spécifique : 27 heures

TOTAL FORMATION BRACPN : 35 heures

Le module est acquis si la note de l'épreuve est égale ou supérieure à 10/20.

Conditions de délivrance du Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires

Tout candidat à un Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires doit :

- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet,
- Être titulaire de l'attestation, en cours de validité, justifiant de l'acquisition du module **RN**,
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS + médical 1) en cours de validité,
- Être titulaire du CGO ou du CRO ou du CRR ou du CR1 en cours de validité.